



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 mars 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 12 Fin : 19 H 22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018
201803-049 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2018

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013)

- 3.2 Dépôt des listes du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 mars 2018 jusqu'au 18 juillet 2018
- 4.2 Autorisation de la réfection du passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles (point milliaire 4.77, antenne Longue-Pointe)
- 4.3 Participation du maire et de deux conseillers au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 31 mai 2018 au 3 juin 2018 à Halifax
- 4.4 Dérogations mineures pour l'immeuble vacant connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur l'avenue Georges-V entre la rue Sainte-Claire et la rue Pierre-de-Coubertin
- 4.5 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa, propriété de Fer et métaux américains GP inc. (connue sous le nom d'AIM)
- 4.6 Accepter la publication des données géographiques et descriptives des réseaux locaux d'eaux usées de la Ville de Montréal-Est sur le portail Données ouvertes Montréal
- 4.7 Autorisation de tous les virements budgétaires requis pour l'année 2018 afin de couvrir les dépenses excédentaires au budget déjà alloué à l'enlèvement de la neige, et ce, à même la réserve du surplus affecté à cet effet
- 4.8 Fonds de compensation – immeuble sis au 124-126, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 396 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.9 Contribution monétaire de 21 846.30 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11385, rue Dorchester connu et désigné comme étant le lot 1 251 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.10 Contribution monétaire de 11 240 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 70, avenue Broadway connu et désigné comme étant le lot 1 251 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.11 Contribution monétaire de 8 360 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 56, avenue Broadway connu et désigné comme étant le lot 1 251 684 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.12 Approbation du rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable relativement à l'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2017-2018
- 4.13 Vente du lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – règlement 72-2018 - Règlement sur la collecte des matières résiduelles
- 5.2 Adoption – règlement 71-2018 – Règlement décrétant divers travaux municipaux

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat pour le projet TPGT-2018-02AM – Fourniture d'un véhicule hybride neuf 2018 – 26 567 \$ incluant les taxes
- 6.2 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-05A – Fourniture de béton préparé – 27 737.72 \$ taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-06A – Fourniture de granulats divers – 33 364.03 \$ taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-07A – Fourniture de mélange bitumineux – 55 539.92 \$ taxes incluses
- 6.5 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-08A – Fourniture et installation d'un système intégré de contrôle de gestion de véhicules par localisation GPS - 88 645.73 \$ taxes incluses
- 6.6 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-09A – Contrat pour l'entretien des arbres (2 ans) – 99 039.47 \$ taxes incluses
- 6.7 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-10A – Contrat pour la fourniture d'arbres – 35 011.64 \$ taxes incluses
- 6.8 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-03A – Contrat de location d'un camion écuireur d'égout – 27 134.10 \$ taxes incluses
- 6.9 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-11A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rues au « DEL » - 96 675.39 \$ taxes incluses

- 6.10 Octroi du contrat pour le projet TPGT-2018-01 – Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais) – 76 022.62 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Danny Bairstow à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et de de la gestion du territoire, et ce, à compter du 27 février 2018
- 7.2 Nomination de madame Nancy Laframboise à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 26 février 2018
- 7.3 Ratification lettre d'entente # 10 intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301, le 29 novembre 2017

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don au Carrefour jeunesse emploi PAT / ME pour le transport (50 %) de dix enfants à un camp de vacances – 375 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018

201803-050 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29 2013)

201803-051 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 15 mars 2018.

LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201803-052 3.2

La directrice générale dépose les listes du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 MARS 2018 JUSQU'AU 18 JUILLET 2018

201803-053 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 22 mars 2018 jusqu'au 18 juillet 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 mars 2018 jusqu'au 18 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE LA RÉFECTION DU PASSAGE À NIVEAU DU BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES (POINT MILLIAIRE 4.77, ANTENNE LONGUE-POINTE)

201803-054

4.2

Considérant que le projet de réfection du passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles (point milliaire 4.77, antenne Longue-Pointe) n'est pas prévu au PTI et budget 2018;

Considérant l'exception et l'urgence d'intervention formulée par le CN de faire ces travaux dès 2018, et ce, par le C.N.;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté émis par l'Office des transports du Canada, la Ville de Montréal-Est est responsable de la totalité des coûts d'entretien du passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles;

Considérant que les frais encourus par ces travaux sont estimés à 199 400 \$ plus les taxes applicables et les frais de gestion de dossier au montant forfaitaire sont de 750 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que cette route fait partie du réseau de camionnage de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense d'un maximum de 250 000 \$ pour la réfection du passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles (point milliaire 4.77, antenne Longue-Pointe) et d'affecter cette dépense au fonds de carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DU MAIRE ET DE DEUX CONSEILLERS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS SE TENANT DU 31 MAI 2018 AU 3 JUIN 2018 À HALIFAX

201803-055

4.3

Considérant que le congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 31 mai 2018 au 3 juin 2018 à Halifax;

Considérant que le maire et deux conseillers ont démontré l'intérêt de participer à l'événement;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport des participants;

Considérant qu'une somme de 14 000 \$ a été budgétée pour 2018 au poste budgétaire 02-110-00-311 « congrès pour le conseil », incluant une somme de 8 960 \$ pour la participation de 3 conseillers et du maire aux Assises de l'Union des municipalités à la suite de l'adoption de la résolution 201802-030;

Considérant qu'un montant de 2 240 \$ peut être libéré puisqu'un conseiller ne participera pas aux Assises de l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que les dépenses maximales estimées par participant s'élèvent à 2 875 \$ par participant au congrès de la FCM, soit un total de 8 625 \$;

Considérant qu'il y aurait lieu d'effectuer un virement budgétaire au poste budgétaire 02-110-00-311 à partir du poste budgétaire 02 110-00-312 d'un montant suffisant pour couvrir les dépenses encourues pour la participation des élus au congrès de la Fédération canadienne des municipalités et aux Assises de l'Union des municipalités du Québec jusqu'à concurrence de 1 345 \$, et ce, si requis.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la participation au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 31 mai 2018 au 3 juin 2018 à Halifax pour les personnes suivantes :

- monsieur Claude Marcoux, conseiller – District 3,
- monsieur John Judd, conseiller – District 4,
- monsieur Robert Coutu, maire;

D'autoriser une dépense maximale de 2 875 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration, soit une somme maximale de 8 625 \$;

D'autoriser un virement budgétaire au poste budgétaire 02-110-00-311 à partir du poste budgétaire 02 110-00-312 d'un montant suffisant pour couvrir les dépenses encourues pour la participation des élus au congrès de la Fédération canadienne des municipalités et aux Assises de l'Union des municipalités du Québec jusqu'à concurrence de 1 345 \$, et ce, si requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE VACANT CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 088 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE GEORGES-V ENTRE LA RUE SAINTE-CLAIRE ET LA RUE PIERRE-DE-COUBERTIN

201803-056

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble vacant, connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur l'avenue Georges V entre la rue Sainte-Claire et la rue Pierre-De Coubertin, soit:

- Une marge avant de 1,4 mètre;
- Une marge arrière nulle;
- Une localisation des stationnements sur chaque côté du bâtiment, plutôt que dans un seul espace;
- Des espaces de stationnement de 5,45 m X 2,75 m;
- Une marge avant nulle pour les balcons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 479 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA, PROPRIÉTÉ DE FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS GP INC. (CONNUE SOUS LE NOM D'AIM)

201803-057

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et front sur le boulevard Henri-Bourassa, soit:

- De permettre sur la façade principale d'un bâtiment projeté que moins de 30 % de la superficie soit recouverte de maçonnerie (brique, pierre, béton décoratif, matériaux granulaires) ou de verre (verre armé, verre plat, verre givré, verre trempé) tel que présenté dans le document annexé;
- De permettre que tout équipement mécanique, appentis mécaniques ou autres équipements installés sur le toit du bâtiment principal ne soient pas camouflés par un écran avec une opacité minimale de 75 %;
- De permettre que les cases de stationnements dépassant 150 % du nombre minimal requis ne soient pas aménagées en sous-sol ou à l'intérieur d'une construction étagée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTER LA PUBLICATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET DESCRIPTIVES DES RÉSEAUX LOCAUX D'EAUX USÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST SUR LE PORTAIL DONNÉES OUVERTES MONTRÉAL

201803-058

4.6

Considérant que la Ville de Montréal a adopté une politique de données ouvertes en 2015 incluant notamment l'adoption d'une approche d'ouverture par défaut, c'est-à-dire de considérer que tout ensemble de données géré par la Ville de Montréal devra être ouvert à moins d'une justification contraire (CM1 51499);

Considérant que le conseil d'agglomération a adopté en 2016 la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, notamment pour supporter et unifier les publications des services couvrant les compétences d'agglomération (CG 16 0635) ;

Considérant que la Ville de Montréal planifie l'ouverture des données de ses réseaux d'eaux usées, incluant les conduites locales des arrondissements et des villes liées et les conduites principales de l'agglomération sous la gestion du Service de l'eau ;

Considérant que la Ville de Montréal obtient les plans des réseaux locaux hors de sa juridiction de la Ville de Montréal-Est pour en numériser le contenu pour la production des plans d'intervention des actifs des réseaux ;

Considérant que les données des actifs des réseaux d'eau visibles sur le territoire entier de l'agglomération, soit les bornes d'incendie, les regards et les puisards, sont déjà publiées sur le portail en données géomatiques et sur les compilations cartographiques ;

Considérant que des citoyens demandent l'accès à ces données et que cette publication met en valeur les efforts de l'agglomération en matière de transparence et est un vecteur de développement économique qui s'inspire des meilleures pratiques internationales

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la publication des données géographiques et descriptives des réseaux locaux d'eaux usées de la Ville de Montréal-Est sur le portail Données ouvertes de Montréal ;

D'accepter l'offre de service de la Ville-centre d'assumer la diffusion sur le portail Données ouvertes de Montréal (<http://donnees.ville.montreal.qc.ca>).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE TOUS LES VIREMENTS BUDGÉTAIRES REQUIS POUR L'ANNÉE 2018 AFIN DE COUVRIR LES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES AU BUDGET DÉJÀ ALLOUÉ À L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE, ET CE, À MÊME LA RÉSERVE DU SURPLUS AFFECTÉ À CET EFFET

201803-059

4.7

Considérant les conditions de précipitation de neige hors du commun en janvier et février 2018;

Considérant que le budget d'enlèvement de la neige 02-330-00-443 incluant les engagements pour ce poste est en dépassement;

Considérant que les projections des sommes budgétées pour l'enlèvement de la neige ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais nécessaires pour sa disposition pour toute l'année 2018;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a réservé une somme de 500 000 \$ pour la neige en prévision d'années d'exception, et ce, à même son surplus affecté (55 992-00-000);

Considérant que les montants pour couvrir les engagements immédiats et projetés pour l'enlèvement de la neige d'ici la fin 2018 sont estimés à environ 135 000 \$ pour couvrir le poste 02-330-00-443 si les conditions sont dans la moyenne pour cette période et peuvent même être plus élevées si les conditions sont exceptionnelles.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la trésorière à effectuer tous les virements budgétaires requis pour l'année 2018 afin de renflouer le poste neige pour couvrir les dépenses excédentaires au budget déjà alloué à l'enlèvement de la neige, et ce, à même la réserve du surplus affecté à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION – IMMEUBLE SIS AU 124-126, AVENUE MARIEN, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 485 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-060

4.8

Considérant la demande de densification résidentielle reçue à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire pour l'immeuble sis au 124-126 avenue Marien;

Considérant que la demande consiste en la transformation d'un immeuble de type duplex en quadruplex;

Considérant que conformément à la réglementation en vigueur, le demandeur souhaite pouvoir compenser la municipalité pour deux (2) cases de stationnement manquantes sur son lot;

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire de revoir le projet en considérant la proposition d'aménager un seul appartement de plus au sous-sol

au lieu de deux, ce qui nécessiterait de compenser une (1) seule case de stationnement, tel que prévu à la réglementation en vigueur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire et d'autoriser une compensation pour un espace de stationnement plutôt que deux et demander au requérant de revoir son projet en conséquence d'une conversion d'un duplex en triplex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 21 846.30 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11385, RUE DORCHESTER, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 934 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-061

4.9

Considérant qu'un développement de densification résidentielle est en cours au 11385, rue Dorchester;

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 11385, rue Dorchester (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 934 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 934 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 21 846.30 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 11 240 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 70, AVENUE BROADWAY CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 699 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-062

4.10

Considérant qu'un développement de densification résidentielle est en cours au 70, avenue Broadway;

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 70, avenue Broadway (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 11 240 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 360 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 56, AVENUE BROADWAY CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 684 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-063

4.11

Considérant qu'un développement de densification résidentielle est en cours au 56, avenue Broadway;

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 56 avenue Broadway (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 684 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 684 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 360 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT DES COÛTS D'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE RELATIVEMENT À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2017-2018

201803-064

4.12

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à une demande de subvention auprès du ministère des Transports;

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 618 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés pour l'année 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable, au montant de 16 228,79 \$, pour l'année 2017 préparé par la direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DU LOT 6 188 940 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-065

4.13

Considérant la résolution 201705-101 autorisant la vente d'une parcelle du passage piétonnier d'une largeur suffisante pour inclure le muret et la clôture de l'immeuble du 113-115, avenue de la Grande-Allée;

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Benoit Larochelle, notaire;

Considérant que l'acte est conforme à la Politique de vente des immeubles municipaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De retirer le lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est;

D'approuver l'acte de vente du lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal préparé par Me Benoit Larochelle, notaire;

D'autoriser la vente à madame Lise Blais du lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prix de 1 \$;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cet acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION – RÈGLEMENT 72-2018 - RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

201803-066 5.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 72-2018 - *Règlement sur la collecte des matières résiduelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 71-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201803-067 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 71-2018 – *Règlement décrétant divers travaux municipaux*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-02AM – FOURNITURE D'UN VÉHICULE HYBRIDE NEUF 2018 – 26 567 \$ INCLUANT LES TAXES

201803-068 6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-02AM – Fourniture d'un (1) véhicule hybride neuf 2018, la ville a procédé à un appel d'offres sur invitations;

Considérant que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission et qu'elles ont été jugées conformes, soit :

- Alix Toyota pour un montant de 27 149,04 \$ taxes incluses
- Houle automobile ltée pour un montant de 26 567 \$ taxes incluses

Considérant que cette dépense était prévue dans l'enveloppe budgétaire 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-GT 2018-02AM – Fourniture d'un (1) véhicule hybride neuf 2018 à Houle automobile ltée pour un montant de 26 567 \$, taxes incluses.

D'emprunter la somme de 26 567 \$ au fonds de roulement pour le paiement de cet achat; le terme de remboursement de cet emprunt est de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-05A – FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ – 27 737.72 \$ TAXES INCLUSES

201803-069

6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-GT 2018-05A – Fourniture de béton préparé, et ce, pour l'année 2018 ;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont déposé une offre, soit :

- Groupe Arboit inc. pour un montant de 28 312,59 \$ taxes incluses;
- Les bétons Longueuil (1982) inc. pour un montant de 27 737,72 \$ taxes incluses;
- Lafarge Canada inc. 29 721,04 \$ taxes incluses;

Considérant qu'une seule soumission est jugée conforme et respecte les budgets prévus pour 2018, soit : les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 27 737,72 \$, taxes incluses .

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-05A – Fourniture de béton préparé, pour l'année 2018 à l'entreprise Les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 27 737,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-06A – FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS – 33 364.03 \$ TAXES INCLUSES

201803-070

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-06A – Fourniture de granulats divers, la Ville a lancé un appel d'offres public ;

Considérant qu'un (1) seul fournisseur a déposé une soumission, soit :

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 33 364,03 \$ taxes incluses;

Considérant que la soumission de Lafarge Canada inc. est conforme et qu'elle respecte le budget 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-06A – Fourniture de granulats divers – Fourniture de granulats divers, à Lafarge Canada inc., pour un montant de 33 364,03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-07A – FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX – 55 539.92 \$ TAXES INCLUSES

201803-071

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-07A – Fourniture de mélange de bitumineux, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux (2) entreprises ont été invitées et qu'une seule a déposé une soumission; soit :

- Groupe TNT, pour un montant de 55 539.92 \$, taxes incluses;

Considérant que cette dernière est jugée conforme et respecte le budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-07A – Fourniture de mélange de bitumineux à l'entreprise Groupe TNT, pour un montant de 55 539.92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-08A – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE CONTRÔLE DE GESTION DE VÉHICULES PAR LOCALISATION GPS - 88 645.73 \$ TAXES INCLUSES

201803-072

6.5

Considérant que, dans le cadre du projet TP-GT-2018-08A – Fourniture et installation d'un système intégré de contrôle de gestion de véhicules par localisation GPS pour une durée de trois (3) ans, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation ;

Considérant que trois (3) entreprises ont été invitées et qu'une seule a déposé une soumission ; soit :

- Géothentic inc., pour un montant de 88 645,73 \$, taxes incluses ;

Considérant que cette dernière est jugée conforme et respecte le budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT-2018-08A – Fourniture et installation d'un système intégré de contrôle de gestion de véhicules par localisation GPS à Géothentic inc., pour un montant de 88 645,73 \$, taxes incluses, pour une durée de 3 ans;

De payer cette dépense sur une période de 3 ans de la façon suivante :

- Pour l'année 2018, de payer la somme de 59 672.03 \$ par un emprunt au fonds de roulement;
- Pour les années 2019 et 2020, de prévoir aux budgets de chacune de ces années la somme de 14 486.85 \$ pour le paiement de cet achat pour un total de 28 973.70 \$ pour ces deux années;

De rembourser la somme de 59 672.03 \$ au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-09A – CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES (2 ANS) – 99 039.47 \$ TAXES INCLUSES

201803-073

6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-09A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour un contrat de deux ans, soit d'avril 2018 à mars 2020;

Considérant que 2 d'entre elles ont déposé une soumission conforme, soit :

- Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 99 039,47 \$, taxes incluses; sur 2 ans
- Arbo-Design pour un montant de 113 917,24 \$, taxes incluses, sur 2 ans;

Considérant que Service d'arbres Nature inc. est le soumissionnaire jugé conforme et respecte le budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-09A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches), pour une période de deux ans, à l'entreprise Service d'arbres Nature inc., pour un montant de 99 039,47 \$, taxes incluses et de prévoir les sommes nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-10A – CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ARBRES – 35 011.64 \$ TAXES INCLUSES

201803-074

6.7

Considérant l'appel d'offres sur invitations pour le projet TP-GT-2018-10A – Contrat de fourniture d'arbres ;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, une seule a été jugée conforme soit Pépinières Y. Yvon Auclair et Fils au montant de 35 011,64 \$ taxes incluses ;

Considérant que cette somme est prévue au budget 2018 .

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT-2018-10A – Contrat de fourniture d'arbres à l'entreprise Pépinières Y. Yvon Auclair et fils au montant de 35 011,64 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-03A – CONTRAT DE LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT – 27 134.10 \$ TAXES INCLUSES

201803-075

6.8

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018 03A – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres public;

Considérant les besoins d'opérations de nettoyage annuel du réseau d'égouts sanitaire et pluvial;

Considérant que les opérations sont faites en régie avec la location d'un camion écurer d'égouts approprié pour douze (12) semaines au printemps et à l'automne;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues et, qu'après analyse, sont jugées conformes, soit :

- Les équipements C.M. inc. pour un montant de 27 594 \$ taxes incluses;
- Les équipements Joe Johnson inc. pour un montant de 27 134,10 \$, taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018 03A – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Les équipements Joe Johnson pour un montant de 27 134,10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-11A – FOURNITURE ET LIVRAISON DE TÊTES DE LAMPADAIRES DE RUES AU « DEL » - 96 675.39 \$ TAXES INCLUSES

201803-076

6.9

Considérant qu'à la suite du projet d'implantation de lampadaires au « DEL » est prévue au programme triennal d'immobilisations;

Considérant l'appel d'offres pour le projet TP-GT-2018-11A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rues au « DEL »;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposées;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, deux (2) ont été jugées conformes;

- Franklin empire inc. au montant de 97 613,78 \$ taxes incluses;
- Westburne Division de Rexel Canada Électrique inc. pour un montant de 96 675,93 \$ taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Division de Rexel Canada Électrique inc. au montant de 96 675.93 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT-2018-11A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rues au « DEL » à l'entreprise Westburne Division de Rexel Canada Électrique inc. pour un montant de 96 675,93 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-01 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRES D'ESSAIS) – 76 022.62 \$ TAXES INCLUSES

201803-077

6.10

Considérant que dans le cadre du projet TPGT – 2018-01 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) la Ville a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels;

Considérant que six (6) firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, cinq (5) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- GIE – 841 8748 Canada inc. pour un montant de 73 556,41 \$, taxes incluses pour un pointage de 17.0;
- Solmatech inc. pour un montant de 86 576,75 \$ taxes incluses pour un pointage 15.2;
- Groupe ABS pour un montant de 86 483,16 \$, taxes incluses pour un pointage de 14.8;
- Terrapex environnement ltée pour un montant de 96 579,46 \$, taxes incluses pour un pointage de 12.6;

- Groupe Solroc pour un montant de 71 430,80 \$, taxes incluses pour un pointage de 17.7;

Considérant que les trois (3) soumissions ayant le meilleur pointage ont été analysées, soit :

- GIE – 841 8748 Canada inc. pour un pointage de 17.0;
- Solmatech inc. pour un pointage 15.2;
- Groupe Solroc pour un pointage de 17.7;

Considérant que la soumission ayant le plus haut pointage, soit le Groupe Solroc, a été jugée non conforme et que les deux autres soumissions analysées ont été jugées conformes;

Considérant que le processus de sélection et d'analyse de conformité a donc déterminé la firme GIE – 841 8748 Canada inc. pour un montant vérifié et corrigé de 76 022,62 \$ taxes incluses;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TPGT - 2018-01 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme GIE – 841 8748 Canada inc. pour un montant vérifié et corrigé de 76 022,62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR DANNY BAIRSTOW À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C », GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 27 FÉVRIER 2018

201803-078

7.1

Considérant la nomination de Nancy Laframboise le 1er décembre 2017 ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A » du 7 au 20 février 2018 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés permanents et trois employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, et considérant le désistement de monsieur Nicolas England, le poste revient à monsieur Danny Bairstow puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que monsieur Bairstow a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 27 février 2018, pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer monsieur Danny Bairstow à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 27 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME NANCY LAFRAMBOISE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « A », GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 26 FÉVRIER 2018

201803-079

7.2

Considérant le départ à la retraite de monsieur Guy Martel le 1er décembre 2017 ;

Considérant l'affichage interne du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A » du 7 au 20 février 2018;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, sept employés permanents et trois employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à madame Nancy Laframboise puisqu'elle est l'employée possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que madame Laframboise a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 26 février 2018, pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Nancy Laframboise à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 26 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION LETTRE D'ENTENTE # 10 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP – 301, LE 29 NOVEMBRE 2017

201803-080 7.3

Considérant qu'une entente est intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP - 301 ayant pour effet de modifier le 2^e paragraphe de l'article 6.01;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier ladite lettre d'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente #10 intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301 ayant pour effet de modifier le 2^e paragraphe de l'article 6.01 de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS 8

DON AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAT / ME POUR LE TRANSPORT DE DIX ENFANTS À UN CAMP DE VACANCES – 375 \$

201803-081 8.1

Considérant que le programme « Carrefour vacances » est organisé par le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME, qui organise un camp de vacances d'une semaine au Centre Écologique de Port-au-Saumon (Charlevoix), pour dix jeunes de l'est de Montréal issus d'un milieu défavorisé;

Considérant que le recrutement des jeunes sera sur le territoire de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles, soit le territoire couvert par le Carrefour jeunesse emploi, via les écoles secondaires;

Considérant que le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME sollicite un don pour défrayer 50% du montant de la location d'un véhicule de dix passagers pour le transport des jeunes à ce camp et qu'un volontaire agira à titre de chauffeur;

Considérant que le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME s'implique activement dans la communauté de Montréal-Est, notamment au sein du collectif d'intervention qui prend forme via l'école St-Octave et les coopératives d'habitation « Rive du Saint-Laurent » et « Fleuve de l'Espoir ».

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 375 \$ à Carrefour jeunesse emploi PAT/ME pour défrayer 50 % du coût de location d'un véhicule pour le programme « Carrefour vacances ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRES NOUVELLES 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Début : 19 H 40 Fin : 20 H 00

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201803-082

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier